

20251112 | Les sociétés publiques d'investissement peuvent-elles mieux soutenir la transition vers un développement durable ?

Le rôle de SFPIM

From here.
For all of us.
About tomorrow.



Charte CSR : évolution 2021 – février 2024

Inspiration:

- guide OCDE en matière de conduite responsable pour les inv. institutionnels
- principes pour l'investissement responsable des nations unies (PRI)
- objectifs de développement durable établis par les Etats membres des Nations Unies (ODD)
- règlement sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (SFDR)

SFPIM, un investisseur responsable
(politique ESG)

SFPIM, une entreprise socialement responsable

SFPIM, un investisseur responsable – politique ESG

- SFPIM est convaincue que la rentabilité sociétale est aussi importante que la rentabilité financière, et qu'elle est indispensable pour une croissance pérenne.
- En tant qu'actionnaire, SFPIM cherche aussi à améliorer les pratiques en matière de responsabilité sociétale tout au long de la durée de son investissement. Elle accompagne les entreprises dans leur croissance durable et inclusive.
- SFPIM a défini un ensemble d'indicateurs de performance ESG et rapporte annuellement sur ces performances (RA SFPIM). L'objectif est d'aider les entreprises à améliorer leurs pratiques en matière de durabilité.
- Lors de l'examen des opportunités d'investissement, l'évaluation peut donner lieu à l'établissement de lignes directrices à suivre ou d'un plan d'action à mettre en œuvre pendant la durée de l'investissement.

SFPIM, un investisseur responsable – politique ESG (suite)

- Les grandes entreprises sont évaluées sur la base du questionnaire ESG entier (54 indicateurs). Les autres entreprises sur la base du questionnaire ESG réduit (38 indicateurs). Les fonds sur la base d'un questionnaire spécifique (53 indicateurs); le taux de reporting augmente (de 49 à 73% des sociétés sondées, soit 98% de la valeur du portefeuille direct + 74% des fonds sondés, soit 74% de la valeur du portefeuille indirect et 100% des sociétés dans l'ETE).
 - Restrictions d'investissement que l'intervention soit directe ou indirecte et quelle que soit la classe d'actif et la zone géographique concernée:
 - 10 principes du pacte mondial des Nations Unies couvrant les droits de l'homme, l'environnement, les normes internationales de travail, ainsi que la lutte contre la corruption.
 - Liste d'activités interdites (activités illégales au regard des lois et réglementations, production et commerce de tabac/boissons alcoolisées, pornographie, extraction de charbon, pétrole, gaz, production d'énergies fossiles, cryptomonnaies et minages de cryptomonnaies, R&D soutenant ces activités)
 - Précaution vis-à-vis des entreprises dans certaines activités (OGM, fortes émissions de gaz à effet de serre, déforestation, consommant grandes quantités d'eau, R&D soutenant ces activités).
 - Max 25% du capital d'une entreprise située dans un pays sur liste des paradis fiscaux, liste GAFI (blanchiment et financement terrorisme), liste des états non coopératifs de l'OCDE ou soumis à des sanctions économiques imposées par les Nations Unies ou l'Union européenne.
- + exception pour la fabrication et le commerce d'armes/munitions et paris/jeux de hasard en cas de politique explicite de la Belgique.

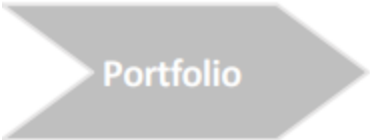
SFPIM, un investisseur responsable – politique ESG (fin)

- Pour ses investissements existants au 14 décembre 2021, un échéancier de progrès dans la transition vers plus de durabilité doit être respecté :
 - pour la fin 2026, lorsque c'est pertinent, les entreprises doivent rapporter sur les actions envisagées pour se conformer aux restrictions d'investissement précitées.
 - pour la fin 2030, SFPIM et chaque entreprise concernée se rencontreront afin de faire le point sur le chemin parcouru et le résultat des actions entreprises pour se conformer aux restrictions d'investissement précitées.
 - pour la fin 2035, toutes les entreprises du portefeuille de SFPIM doivent se conformer sans réserve aux restrictions d'investissement précitées.
- Les entreprises dans lesquelles SFPIM détient au moins 20% sont en outre invitées à établir et adopter une charte CSR. Toutes les autres sociétés du portefeuille sont par ailleurs encouragées à réfléchir à l'opportunité d'adopter une charte CSR, à la mesure évidemment de leur taille et de leurs particularités.
- Au-delà de l'investissement socialement responsable, SFPIM réserve donc une partie de ses investissements à des entreprises spécifiquement dédiées au développement de solutions qui visent à générer des impacts environnementaux et sociaux (réaliser un ou plusieurs ODD et améliorer certains pans de la société, par exemple diminuer la pauvreté, mettre à l'emploi des personnes fragilisées, lutter contre le réchauffement climatique ou encore favoriser la transition énergétique)
- Relance et Transition écologique, 2 missions déléguées:
 - Relance: investir dans des projets de relance (transformation numérique, mobilité, l'inclusion et la productivité)
 - Transition écologique: investir dans 5 secteurs (chimie, pétrochimie, énergie, agriculture et activité des ménages) et 4 défis environnementaux (conso et pollution eau, production déchets et émissions gaz à effet de serre) afin d'accélérer la transition vers une société neutre en émissions carbone.

SFPIM, une entreprise socialement responsable

- SFPIM fait vivre les valeurs fondamentales qu'elle défend, par l'intermédiaire de ses administrateurs, directeurs et employés et collaborateurs --> code d'éthique et de déontologie, règlement en matière de transactions sur instruments financiers, charte de gouvernance, en sus des obligations plus générales découlant des législations applicables et du règlement de travail.
- Bien-être, santé, sécurité de ses collaborateurs : politique de RH inclusive, basée sur les talents, égalité des chances, opportunités de développement personnel et professionnel, environnement de travail épanouissant, sécurisé et respectueux de la vie privée de ses collaborateurs.
- Relations avec ses fournisseurs: éthique irréprochable et conformité aux législations et réglementations applicables en matière sociale, sociale et environnementale.
- Diversité: valorisée à tous les échelons de son organisation, adhésion à la charte « diversité des genres en finance » + engagement à contribuer aux objectifs fixés par la Be VC & PE association.
- Règles de bonne conduite en matière de conflits d'intérêts, de confidentialité, de traitement des avantages et des transactions sur titres + collaborateurs encouragés à réduire au max l'utilisation d'eau et d'énergie et l'utilisation de technologies respectueuses de l'environnement + pratiques de mobilité durable et bilan carbone.
- Participation aux réflexions sur les problématiques ESG avec notamment l'association belge des acteurs en PE et VC + co-crédation d'un institut belge pour l'impact (IFB).

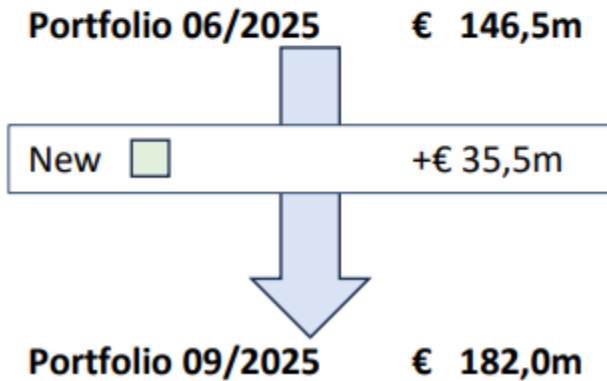
Déploiement de l'Enveloppe Transition Ecologique (ETE)



Reporting Q3 2025– Portfolio situation

			Validated CA			Total Committed			OPEN				Book value DA - 09/ 2025	% owned
Name	Subtype	Pillar	Equity	Loan	TOTAL	Equity	Loan	TOTAL	Not Com.	Not Suscr.	Not Drawn	TOTAL		
Alpha Renewable Energy	Fund	Energy & Utilities	50.000	-	50.000	50.000	-	50.000	-	-	-	-	50.000	28,70%
Aukera	No Fund	Energy & Utilities	40.000	-	40.000	35.000	-	35.000	5.000	-	-	5.000	35.000	
Blue Foot Membranes	No Fund	Impact investing	5.000	-	5.000	5.000	-	5.000	-	-	-	-	5.000	14,00%
Bosaq	No Fund	Impact investing	3.000	-	3.000	3.000	-	3.000	-	1.000	1.000	2.000	2.000	14,30%
Ce+T Group	No Fund	Transport & Mobility	6.000	-	6.000	6.000	-	6.000	-	-	-	-	6.000	10,50%
CleverNett	No Fund	Energy & Utilities	25.000	-	25.000	25.000	-	25.000	-	-	-	-	25.000	38,50%
D-CRBN	No Fund	Energy & Utilities	5.000	-	5.000	-	-	-	5.000	-	-	5.000	-	
Fytekko	No Fund	Impact investing	4.000	-	4.000	4.000	-	4.000	0	-	-	0	4.000	14,70%
John Cockerill Hydrogen	No Fund	Energy & Utilities	50.000	-	50.000	50.000	-	50.000	0	-	-	0	50.000	4,40%
Regeneration BV	No Fund	Impact investing	2.000	-	2.000	-	-	-	2.000	-	-	2.000	-	
Seacoop	No Fund	Impact investing	5.000	5.000	10.000	-	-	-	10.000	-	-	10.000	-	
Soil Capital Belgium	No Fund	Impact investing	5.000	-	5.000	5.000	-	5.000	-	-	-	-	5.000	11,40%
			200.000	5.000	205.000	183.000	-	183.000	22.000	1.000	1.000	24.000	182.000	

- Target € 250m:
- Decision € 205m
 - Comit. € 183,0m
 - To be comit € 22m
 - Available € 45m



Objectifs environnementaux de l'ETE

Company name	GHG emissions	Waste generation	Water pollution	Water consumption	Land footprint	Threat to biodiv	Soil pollution	Waste harmfulness	Air pollution
Seacoop	X								
Fyteko	X			X					
CE+T	X								
Bosaq	X		X	X					
Bluefoot Membranes	X			X					
Soil Capital	X			X		X			
John Cockerill Hydro	X								
Clevernett	X								
D-CRBN	X								
Aukera	X								
ESG - AREF	X								X
Resortecs	X	X		X	X				X



Thank you

**From here.
For all of us.
About tomorrow.**

S F P I M